DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 202609D077

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg en Bresse

VILLARS LES DOMBES

Date de la séance :
29 Septembre 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 25
Absents : 1
Votants : 27

Date de la convocation :
23 Septembre 2026

L'an Deux Mil vingt-six, le vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Mme Isabelle DUBOIS, Maire.

Madame I. VAURES a été élue secrétaire de séance.

PRÉSENTS : I. DUBOIS –V.PEYROL - J. LEDUC – C. DULONG -. MEURGUES - I. VAURES - A. DUPERRIER - F. JANET - N. CHATAIN - N. SANCAR – B. GLAIZAL C. SEMINARA- TNP RUCEL -C. CABON -K. DOS PRAZERES -G. POCHON- D. OZANT - S. VILLEMONT -J. SCANDOLA– P. SALOMON - F. CANARD - P.NOBLET - S.BAUDIN – D. MILLOT - Jan BULTEZ-GOBERT ;
ABSENTS :
J. BERTHET a donné pouvoir à A.DUPERRIER
P-Y GARREAU a donné pouvoir à I.DUBOIS
R. MAGNY a donné pouvoir S.BAUDIN

S.GUEDON

Domaine
Finances
Pour : 27
Contre :
Abstention :

1. REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET TRANSFORMATION ECOLOGIQUE D'UN MONTANT TOTAL DE 1 500 000 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DU CENTRE SOCIAL COLIBRI

M. Simon BAUDIN se déporte, et ne prend pas part au vote.

Pour les besoins de financement des travaux d'extension, réhabilitation et reconstruction du centre Social Colibri, et conformément au Budget voté le 3 Mars 2026 la commune doit recourir à un emprunt. Après consultation auprès de plusieurs banques, les conditions de la Banque des Territoires (Caisse des dépôts et consignations) sont plus favorables. Aussi, il est proposé de contracter un prêt de 1 500 000 € auprès de la Banque des Territoires, aux conditions suivantes :

Montant : 1 500 000 €
Durée d'amortissement : 30 ans
Périodicité des échéances : trimestrielle
Index : Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A + 0.5%
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : En fonction de la variation du taux du LA
Amortissement : Déduit (échéances constantes)
Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Typologie Gissler : 1A
Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

La Commission Finances, réunie ce 21 Septembre 2026 a donné un avis favorable aux conditions de cet emprunt

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **AUTORISE** pour le financement de cette opération, Madame le Maire, à réaliser auprès de la Cai des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant tc de 1 500 000 €, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : Transformation écologique

Montant : 1 500 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 0 mois

Durée d'amortissement : *30* ans

Périodicité des échéances : *Trimestrielle*

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.5% (2.20%)

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Echéance prioritaire
Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt
Frais de remboursement anticipé : Indemnités actuarielles

- **AUTORISE** à cet effet Mme le Maire, à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

Pour extrait conforme.
Fait à Villars-les-Dombes, le 29 Septembre 2026
Le Maire,
Isabelle DUBOIS

PRÉFECTURE DE L'AIN
reçu le 30 SEP. 2026
Direction des collectivités et de l'appui territorial